

comment on en est venu à promulguer l'ordonnance; il en ignore l'auteur; il a convenu avec l'honorable député de Souris que la décision doit avoir été prise par un commissaire quelconque.

L'hon. M. ILSLEY: L'administrateur des services.

M. DIEFENBAKER: Si j'ai bien compris le ministre, il a dit que l'objet visé était d'aider à gagner la guerre par la conservation de l'essence. Je lui demande alors quel sens il y avait à l'ordonnance déposée à Regina, l'autre jour, au sujet d'un cultivateur dont je suis prêt à verser la lettre au compte rendu, s'il le faut, et dans laquelle il rapporte qu'on avait fait savoir à un cultivateur que l'ordonnance ne s'appliquerait pas et qu'il pourrait obtenir de l'essence s'il se débarrassait de son camion et s'achetait une auto usagée. Parce qu'il a un camion, il est privé du privilège dont il jouirait s'il avait une auto. Sûrement, c'est insensé. C'est un exemple de la bureaucratie dans ce qu'elle a de pire.

L'hon. M. ILSLEY: Je l'ignore mais voici, je crois, la raison. Si un particulier obtient une catégorisation commerciale, il est censé utiliser son essence pour des fins commerciales. S'il est rangé dans la catégorie des simples promeneurs, il peut utiliser son essence à faire des promenades jusqu'à la limite de la quantité accordée aux automobilistes de cette catégorie. Il me semble que la règle est fondée sur ce principe.

M. DIEFENBAKER: Cela n'explique tout de même pas la situation dans laquelle se trouvent des milliers et des milliers de cultivateurs dans tout l'Ouest, et sans doute aussi dans tout le pays, qui n'ont pour tout moyen de transport qu'un camion dont ils se servent à toutes fins.

L'hon. M. ILSLEY: L'honorable député m'a demandé de lui exposer la raison. C'est ce que j'ai fait.

M. DIEFENBAKER: Je saisis bien la raison qu'expose le ministre. C'est ainsi, sans doute, mais c'est un exemple de la bureaucratie, dans ce qu'elle a de pire, que de permettre au régisseur d'établir des règlements qui comportent une inégalité de traitement et que le Parlement n'a pas l'occasion d'étudier. Sûrement, monsieur le président, le ministre ne peut refuser de nous assurer d'enquêter en la matière et de retrancher, chaque fois que c'est possible, toute iniquité ou toute inégalité de traitement.

L'hon. M. ILSLEY: Je puis donner cette assurance. La demande n'a rien que de raisonnable. La question sera mise à l'étude et

[M. Diefenbaker.]

on fera disparaître, dans toute la mesure du possible, les inégalités de traitement qui pourraient exister.

M. BLACK (Cumberland): Il est donc entendu que l'on étudiera la question en prêtant attention spéciale aux Provinces maritimes où un rationnement de deux gallons par coupon est en vigueur; on annoncera ensuite la décision dans un sens ou dans l'autre. S'il y a redressement, ce que j'espère, on devrait avertir les gens de ces provinces, avant le 1er juillet si possible, de la date d'entrée en vigueur du changement. Je prie maintenant le ministre, à titre de citoyen de la Nouvelle-Ecosse, d'étudier la question au point de vue des intérêts de cette province, de la discuter avec le ministre des Munitions et approvisionnements, avec le régisseur du pétrole, les gros commerçants d'essence et d'autres, et de voir à ce qu'une déclaration soit faite afin que les gens de la Nouvelle-Ecosse qui ont actuellement l'impression qu'une injustice a été commise aient quelque chose de précis pour arrêter leurs plans.

M. MacNICOL: J'ai attendu que les honorables préopinants qui ont parlé en faveur des cultivateurs eussent terminé pour dire un mot en faveur des pauvres gens des villes surpeuplées, à qui personne n'a encore songé. Les pauvres gens du centre de la ville de Toronto n'ont pas d'auto ou de camion; mais, comme bien d'autres honorables membres de cette Chambre, j'ai vu arriver des camions transportant quatre ou cinq familles, hommes, femmes et enfants, au bord du lac pour y trouver l'avantage d'un bain rafraîchissant. Que feront ces gens le dimanche, si la chaleur est aussi écrasante qu'elle l'est aujourd'hui, quand les adultes même peuvent difficilement supporter cette chaleur? Que feront-ils le dimanche s'ils ne peuvent se rendre au lac en camions? Si les règlements doivent être adoucis, ces gens, à mon avis, devraient en bénéficier également. Je félicite l'honorable député de Lake-Centre d'avoir amorcé cette discussion aujourd'hui, bien que quelques honorables députés aient tenté d'étouffer le débat. Que feront les gens le dimanche si la journée est aussi chaude qu'aujourd'hui? Si les cultivateurs doivent obtenir quelque concession, et ils en méritent, faisons-en aussi aux pauvres et aux humbles qui vivent dans les quartiers surpeuplés des grandes villes.

M. COLDWELL: Puisqu'il s'agit de bien-être général, je voudrais que le Règlement de la Chambre permette, en un jour comme celui-ci, aux membres du Parlement d'enlever leurs vestons. Je dirai aussi au ministre que le personnel de la Chambre devrait avoir sa part des dépenses. Je remarque que des em-